

République Française  
Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 12 mars 2024**

Séance ordinaire du **12 mars 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

**Nombre de conseillers :** Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire  
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent  
Présents : 13  
Absents : 02 Date de convocation : 05 mars 2024  
Nombre de procuration(s) : 2

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX  
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes - SAETTEL Christiane ( Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé)  
et TANGHE Marielle ( Mme TANGHE a donné procuration à Mme RIEUX Dominique)

**6. Convention avec Gaz de Barr pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Gaz de Barr, gérant du réseau de distribution de gaz naturel dans la région, en vue de conclure une convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

Il s'agit d'accueillir les équipements techniques devant servir au nouveau système de comptage automatisé permettant la relève à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels dans le cadre du Projet Compteurs Communicants Gaz.

L'église d'Innenheim a été désignée pour faire office de site hébergeur.

La durée initiale de la convention est de 20 ans et le montant de la redevance annuelle due par Gaz de Barr est fixé à 100,- €, revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention à intervenir avec Gaz de Barr pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention y relative n° 2024-AMR013-INNE ainsi que tout document y afférent.

La secrétaire de séance,  
Mme OFFENBURGER Céline



Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 18 mars 2024  
Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

